

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

N^o *11*

79

A

OBJET :

.....

.....

.....

ANNEXE

.....

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

NOTES :

.....

.....

.....

.....

.....

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles le 17 Mai 1905

Monsieur

Sans le cas ou l'avis de la
commission des musées aurait
été défavorable et l'argumentation
de l'œuvre que j'ai soumise à
son examen, je vous prierais de
m'autoriser à reprendre le tableau

Recevez Monsieur avec
mes remerciements, ainsi que mes
salutations les plus empreintes

Jules V. Dejarrett
23 Rue Waterloo
Brux.

9
Bruxelles 15 mai 1905

Monsieur le Président de la
Commission du Musée Royal de
Peinture & de Sculpture de

Bruxelles



Monsieur le Président,

Avec la présente, j'ai
l'honneur de soumettre à votre
examen une peinture de P. P.
Rubens, constituant une esquisse
du tableau du même maître
" le Christ succombant sous
" la croix " et que je me
permets de Vous offrir pour
la somme de quinze mille
francs (F. 15 000.-) Le
tableau se trouvant déjà par
mi la collection du Musée.

En

En l'espoir d'une
réponse favorable,
je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma
considération distinguée,

Julien Deford
28 rue Watteau
Bruxelles.